

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N° 26/01**

**Objet : Signature des marchés relatifs à la réalisation d'animations dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale pour les années 2026, 2027, 2028**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,  
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président  
 Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1-1°  
 Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme Marchés sécurisés et sur le site internet du PNR  
 Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,  
 Considérant la conformité des offres des prestataires suivants : CARTUSIANA et DECLIC MONTAGNE (Belledonne en Marche),

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer les marchés relatifs à la réalisation d'animations dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale pour les années 2026, 2027, 2028

**Lot 1 : avec CARTUSIANA pour un coût total de 24 800 € TTC**

**Lot 2 : avec CARTUSIANA pour un coût total de 8 325 € TTC**

**Article 2 :**

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
 Le 19/01/2026

Pour copie conforme

Dominique ESCARON  
 Président du Parc

